

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPi) D'OUEST AVEYRON COMMUNAUTE

En exécution de l'arrêté de Monsieur le Président d'Ouest Aveyron Communauté du 04/12/2025, une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du règlement local de publicité intercommunal (R.L.P.I.) d'Ouest Aveyron Communauté aura lieu pendant 15 jours consécutifs :

**du 5 Janvier 2026 (9h00) au 19 Janvier 2026 (17h) inclus**

Cette enquête publique concerne l'élaboration du RLPi qui adapte la réglementation nationale de la publicité et des enseignes aux spécificités du territoire de l'intercommunalité.

Afin de conduire cette enquête, **la présidente du Tribunal Administratif de Toulouse, par une décision du 24/07/2025, a désigné M. MIRAMON Gilles** en qualité de commissaire enquêteur.

L'ensemble des pièces du **dossier d'enquête publique** du projet d'élaboration du RLPi est consultable :

- via le registre en ligne dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/rpioouestaveyron/>
- en **version informatique** sur le site Internet d'Ouest Aveyron Communauté à l'adresse suivante : <https://www.ouestaveyron.fr/>
- en **version papier** au siège de l'enquête publique : Ouest Aveyron Communauté, Chemin de Treize Pierres 12 200 Villefranche de Rouergue, aux jours et heures habituels d'ouverture soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un **poste informatique mis à disposition du public, au siège d'Ouest Aveyron Communauté** (cf. adresse ci-dessus) du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Toute information complémentaire peut être demandée auprès du service urbanisme d'Ouest Aveyron Communauté (05.65.65.08.01).

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur les **registres d'enquête papiers** mis à sa disposition à l'accueil d'Ouest Aveyron Communauté ;
- par **voie postale** en adressant un courrier à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête (cf. adresse ci-dessus), à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique ;
- par **courrier électronique** à l'adresse suivante : [enquetepubliquerlpioac@democratie-active.fr](mailto:enquetepubliquerlpioac@democratie-active.fr)
- par registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/rpioouestaveyron/>

Le commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir leurs observations, lors des **permanences** suivantes :

Au siège d'Ouest Aveyron Communauté,  
*Chemin de Treize Pierres à Villefranche de Rouergue :*

- Le lundi 5 janvier 2026 de 9h à 12h ;
- Le vendredi 9 janvier 2026 de 14h à 17h ;
- Le jeudi 15 janvier 2026 de 9h à 12h ;
- Le lundi 19 janvier 2026 de 14h à 17h ;

En mairie de Villeneuve d'Aveyron,  
*Place des Conques 12 260 Villeneuve :*

- Le vendredi 9 janvier 2026 de 9h à 12h ;
- Le lundi 19 janvier 2026 de 9h à 12h.

En mairie de La Fouillade,

*Place de la Mairie 12 270 La Fouillade :*

- Le lundi 5 janvier 2026 de 14h à 17h ;
- Le jeudi 15 janvier 2026 de 14h à 17h.

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées remis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège d'Ouest Aveyron Communauté ainsi que sur son site internet (<https://www.ouestaveyron.fr/>) durant 1 an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le conseil communautaire d'Ouest Aveyron Communauté se prononcera par délibération sur l'approbation du RLPi. éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sous réserve que l'économie générale du RLPi ne soit pas remise en cause, et sera approuvé par le Conseil Communautaire.